



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

FINANCES

Monsieur le Maire présente les chiffres des dotations de l'Etat de 2016 qui représentent une baisse de 57 767 € de recettes par rapport à l'année 2015.

ASSAINISSEMENT

- Madame SOBKOWIAK Françoise, Adjointe, donne le compte rendu du rapport d'assainissement de 2015, de SUEZ Eau France.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rendre obligatoires les contrôles d'assainissement lors des ventes ainsi que pour les constructions neuves qui étaient déjà en application (disposition déjà en vigueur depuis 5 ans mais confirmée à nouveau par l'équipe municipale en place).

CANTINE

Après un vote de 12 voix Pour et 4 Abstentions, le Conseil Municipal décide des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2016-2017 :

- 3, 50 € pour les enfants scolarisés inscrits à la cantine
- 3,50+3 =6,50 € pour les enfants scolarisés non inscrits à la cantine à la date prévue sur le coupon d'inscription
- 5 € pour les enseignants, le personnel communal, le personnel du centre de loisirs ou autre personnes en rapport direct avec la municipalité

Toutes personnes n'entrant pas dans ces catégories ne seront plus admises à la cantine (nouvelle disposition prise du fait de l'ouverture du restaurant « l'Egriselles » fin août)

Après un vote de 15 voix Pour et 1 abstention, le Conseil Municipal valide le règlement remis à jour.

TRAVAUX

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Préfet de l'Yonne dans le cadre des événements climatiques pour réparer les voiries sur le hameau de Soleines et sur le hameau de Montallery.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention sur la revitalisation du Bourg auprès du Conseil Régional pour la création d'un commerce multiservice.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition du SDEY pour le déplacement d'un mât EP et la création d'un point lumineux au pont jaune.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger la sécurisation du pont jaune par des barrières de sécurité jusqu'au chemin des Joinchères.
- L'appel d'offre concernant les travaux pour la création d'un commerce est lancé.

ACHAT DE TERRAIN

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre les terrains nécessaires à l'élargissement d'autoroute à APRR et décide de charger le Maire de signer les conventions sur les chemins, sur les ouvrages d'art, sur la RD 97 et sur les 5 Merlons anti-bruit.
- Après un vote de 14 voix Pour et 2 Abstentions, le Conseil Municipal décide d'effectuer l'alignement du triangle entre le chemin 45 dit de La Noue et le chemin des Prés Quénard, à titre gracieux. La commune refera le fossé avec busage si nécessaire le long du chemin des prés Quénard. Les frais de notaire seront à la charge de la commune et les frais de bornage d'un géomètre pour la pose de deux bornes seront partagés à 50% à chacune des parties concernées.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Après un vote de 13 voix Pour et 3 Abstentions, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition relative à un accord local sur la répartition des sièges au sein du futur Conseil Communautaire suite à l'intégration de 8 nouvelles communes dans la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.